

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

DU 29 MAI 2008

Présents ou représentés : Jean-Michel COMBET, Christine LEDESMA, Marie-Laure MOSSIERE, Christian CAVAGNOUD, Sylvie CONVERSET, Sylvie DAVOINE, Yves COTTAREL, Annie MULLER, Nicolas DUPUY, Cédric VION, Bernard MASSONNET, Christelle BOUVET, Barbara LYARD, Bertrand CAZAMPOURE, Joachim LACROIX.

Absents : -----

Secrétaire de séance : Sylvie DAVOINE.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 Avril 2008
- Ordre du jour
- Informations/Questions diverses
- Commissions Communales
- Urbanisme
- Aménagement de la traversée de la R.D. 2 et du cœur du village
- Délibération : Aménagement de la traversée de la R.D. 2 et du cœur du village : emprunt pour financement des travaux

Lecture de l'ordre du jour.

Madame Sylvie DAVOINE est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Avril 2008 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Intervention du Cabinet FONTAINE et de l'Entreprise BERLIOZ

Le Cabinet FONTAINE et l'Entreprise BERLIOZ présentent au Conseil Municipal les différents matériaux qui seront utilisés pour l'aménagement paysager et des revêtements nobles de surface.

→ Belvédère de l'Eglise

- stabilisé

→ Plateau

- enrobé grenailé, porphyrique
- brun rose (se fait trois mois plus tard)

→ Pavés

- en calcaire, pré-vieillis
- en association avec du béton désactivé (armé, granulats locaux) de tailles et coloris différents selon les circulations (piétons et véhicules)
- possibilité d'un traitement incolore anti-tâches (durée de 3 à 5 ans)

→ Trottoirs

- en partie « stabilisé »
- en partie « enrobé »
- bordures en granit

→ Marches des escaliers de la Mairie

.../...

- bordures de type « Ville de Bourg »

→ Mobilier

- 3 poubelles de type « tulipe »
- 14 potelets dont 7 amovibles
- 7 bancs avec :
 - * piètement en fonte
 - * assise et dossier en bois exotique non traité (pas d'entretien)
- barrière en bois (pin autoclave) en haut du talus de la Mairie

→ Plantations

- protégées par des toiles et de la pouzzolane (pierre volcanique) de 5 cm de hauteur
- le choix des arbres et arbustes se fera en pépinière avec le Cabinet FONTAINE et l'Entreprise BERLIOZ

Les Conseillers Municipaux sont invités à passer en Mairie, au plus tard le 15 Juin 2008, pour choisir le coloris du revêtement des circulations piétonnes.

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Vie Sociale et Animation de la Commune

Les informations sont présentées par Madame Christine LEDESMA.

a/ Conseils d'Ecole

Celui d'ALLONZIER-la-CAILLE aura lieu le 06 Juin 2008.
Celui de CERCIER aura lieu le 17 Juin 2008.

b/ A.D.M.R.

L'Assemblée Générale se déroulera le 06 Juin 2008 à ANDILLY.
Mesdames Marie-Laure MOSSIERE et Annie MULLER représenteront la Commune.

c/ Rencontre « Jeunes »

Présenté par Madame Barbara LYARD.

La réunion des Elus des Communes d'ALLONZIER-la-CAILLE, CERCIER, CUVAT et VILLY-le-PELLOUX s'est déroulée le 06 Mai.

Il a été décidé que chaque Commune organise une réunion avec les jeunes pour les sonder.

Une rencontre entre les jeunes des quatre Communes aura lieu le 30 Août 2008 à ALLONZIER-la-CAILLE.

d/ Jeunes de CERCIER

Présenté par Madame Barbara LYARD.

Les jeunes de la Commune ont été conviés à une réunion le 27 Mai dernier afin qu'ils fassent part de leurs remarques et de leurs attentes (jeux de piste, ateliers d'activités, fête en été, ...).

e/ Information

Présenté par Mesdames Sylvie CONVERSET et Sylvie DAVOINE.

Le Conseil Municipal a décidé de faire paraître, en plus du bulletin annuel, une « feuille de choux » bimestrielle.

Une maquette est présentée aux Conseillers. Ces derniers sont invités à choisir son titre.

Après un tour de table, le nom retenu est : « **Quoi de neuf à Cercier ?** ».

Ce « mini bulletin » permettra la diffusion, plus régulière, d'informations communales, intercommunales ou d'intérêt général.

Le numéro 1 devrait être diffusé début Juillet 2008.

2°/ Bâtiments, Voirie et Développement

.../...

Les informations sont présentées par Madame Marie-Laure MOSSIERE.

a/ Espaces verts

Suite à la consultation lancée auprès de quatre entreprises et après examen des offres reçues, l'Entreprise CROSET SARL a été retenue. La délibération et le contrat correspondant seront présentés lors d'un prochain Conseil Municipal.

b/ Encombrants

Deux bennes à encombrants ont été installées sur le parking du Cimetière les 17 et 18 Mai 2008. Le coût de cette mise à disposition est de 1.200 euros (pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES).

c/ Taille d'arbres

Monsieur Joachim LACROIX a procédé à la taille de l'érable et du sureau situé en amont du parking du cimetière.

d/ Voirie

La campagne de réfection de la voirie communale, par l'Entreprise COLAS, est pratiquement terminée. Il ne reste que quelques points à améliorer.

e/ Assainissement Non Collectif

Il est rappelé aux Conseillers Municipaux que les contrôles des installations existantes ont débuté en Février 2006. Il reste, à ce jour, une quinzaine de diagnostics à effectuer ; le Bureau d'Etudes E.I.2.A. va être relancé pour qu'il achève sa mission.

Une réunion aura lieu le 11 Juin prochain afin que Messieurs Bertrand CAZAMPOURE et Cédric VION, en charge de l'Assainissement Non Collectif, prennent connaissance de ce dossier et pour faire un premier bilan. La Commission devra, par la suite, procéder au classement des installations dans le but de les réhabiliter.

URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers de certificats d'urbanisme suivants :

- vente CTS GRUFFY/FRANCIOLI
parcelle cadastrée section B 2132 sise au lieu-dit « Ravier »
- vente CTS GRUFFY/FRANCIOLI
parcelles cadastrées section B 1216-2069 sises au lieu-dit « Ravier ».

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE LA R.D. 2 ET DU CŒUR DU VILLAGE

Les informations sont présentées par Monsieur Bertrand CAZAMPOURE.

1°/ **Chantier de démolition de trois bâtiments**

Suite à la démolition de la propriété ROSET, le Bureau d'Etudes PLANTIER a demandé le renforcement des contreforts prévus pour soutenir la propriété CERVERO.

Ces travaux supplémentaires, d'un montant de 4.950.00 euros H.T., soit 5.920.20 euros T.T.C., conduisent à passer un avenant en plus-value au marché initial (se référer au texte de la délibération).

2°/ **Réseaux d'eaux usées**

Les travaux de pose des canalisations ont commencé.

Un constat d'huissier a été dressé.

DÉLIBÉRATIONS

.../...

Monsieur le Maire demande qu'une délibération non inscrite à l'ordre du jour soit examinée : accord de l'ensemble du Conseil Municipal.

1°/ Aménagement de la traversée de la R.D. 2 et du cœur du village : emprunt pour financement des travaux

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de la R.D. 2 et du cœur du village, il est nécessaire de recourir à un emprunt pour financer les travaux dont le montant total s'élève à la somme de 867.368.10 euros H.T., soit 1.037.372.25 euros T.T.C.

A cet effet, une consultation a été engagée auprès de divers organismes prêteurs.

Après avoir étudié les différentes propositions, il est envisagé de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de valider le contrat « Multi Index » qui lui est soumis par la Caisse d'Epargne de Rhône-Alpes ;
- **mandate** Monsieur le Maire afin d'engager toutes les démarches en vue de faire aboutir le présent dossier ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ;
- **habilite** Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant, et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :
 - * droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
 - * faculté de modifier, une ou plusieurs fois, l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
 - * possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
 - * faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement,et **reçoit** tous pouvoirs à cet effet.

2°/ Aménagement de la R.D. 2 et du Chef-lieu – Démolition de trois bâtiments avec conservation d'une partie mitoyenne : avenant n° 1 au marché à procédure adaptée

Monsieur Bertrand CAZAMPOURE, partie prenante dans cette affaire, s'est retiré de la salle et n'a, par conséquent, pas participé au débat et au vote.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 Décembre 2007, le Conseil Municipal, après consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA, article 28 du Code des Marchés Publics), avait attribué les travaux au Groupement d'Entreprises CAZAMPOURE/BORTOLUZZI pour un montant de 44.505.20 euros H.T., soit 53.225.22 euros T.T.C.

Il informe l'Assemblée que, suite à la démolition de la propriété ROSET, le bureau d'études a constaté que les contreforts prévus dans le dossier initial seraient insuffisants pour conforter la propriété CERVERO qui est mitoyenne. Il existe un fort risque d'effondrement si les travaux préconisés ne sont pas réalisés.

L'Entreprise CAZAMPOURE a chiffré les travaux supplémentaires à la somme de 4.950.00 euros H.T., soit 5.920.20 euros T.T.C.

Il y a donc lieu d'établir un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'avenant n° 1, présenté par l'Entreprise CAZAMPOURE, pour une plus-value d'un montant de 4.950.00 euros H.T., soit 5.920.20 euros T.T.C. ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour concrétiser cet avenant.

Séance levée à 21 heures 30.